

Pour la réalisation efficace d'un large éventail de projets, le Programme de partenariat mondial du Canada met à contribution différents mécanismes de prestation, y compris le travail en partenariat avec d'autres pays et des organisations internationales. Il en résulte un programme international résolument axé sur la coopération, qui se traduit par une utilisation efficace des ressources.

En qualité d'hôte du Sommet du G8 à Kananaskis, en 2002, le Canada a joué un rôle déterminant dans la création du Partenariat mondial. Depuis ce temps, il continue de jouer un rôle de chef de file, notamment pour encourager les pays non membres du G8 à participer au Partenariat mondial. En mars 2006, le Partenariat comptait 13 nouveaux membres, qui ont tous apporté une contribution financière importante au Partenariat. À ce jour, le Partenariat compte 22 membres et, outre une étroite collaboration avec la Russie, le Canada a travaillé très étroitement avec les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union européenne, le Japon et la Norvège à la réalisation de plusieurs projets. Cela fait ressortir le sérieux que les partenaires du G8 et les autres pays membres du Partenariat mondial attachent à leurs engagements à l'égard de la non-prolifération.

À tous les niveaux, le Partenariat mondial est devenu une entreprise à vocation véritablement multinationale. Aussi, la réussite de nombreux projets dépend-elle de la contribution de plusieurs pays. C'est ainsi que, dans plusieurs cas, la contribution du Canada s'est avérée essentielle à l'achèvement de projets. Le Canada continuera à se faire le champion d'une telle coopération.

À l'heure actuelle, les efforts de notre pays vont bon train et se traduisent par des résultats substantiels. Les sections qui suivent font état des réalisations au cours du dernier exercice et de la réussite des efforts visant à réduire le nombre d'armes de destruction massive et le risque de leur acquisition par des terroristes.

Nous jouons un rôle réellement déterminant.

« Le Canada est un leader au sein du Partenariat mondial contre la prolifération des armes et des matières de destruction massive. Ce partenariat vise à empêcher les terroristes et ceux qui les appuient d'obtenir des armes de destruction massive, en mettant en sécurité ou en détruisant les matériaux de qualité militaire dans l'ancienne Union soviétique. Le Canada y versera 1 milliard de dollars sur une période de 10 ans, dont plus de 250 millions de dollars ont déjà été déboursés. Tant les États-Unis que la Russie ont reconnu que le Canada est, littéralement, l'un des meilleurs à fournir l'argent et à tenir ses promesses. »

— *Michael Wilson, ambassadeur du Canada  
auprès des États-Unis, le 15 mai 2006*

## Destruction des armes chimiques

À la fin de l'ère soviétique, la Fédération de Russie s'est retrouvée aux prises avec le stock d'armes chimiques le plus important au monde (quelque 40 000 tonnes). Or, ces armes sont entreposées à sept endroits différents, à savoir six installations à l'ouest des monts Oural et une à l'est. Cinq d'entre elles servent à l'entreposage de substances mortelles, à savoir des agents neurotoxiques et organophosphorés tels que le sarin, le soman et le VX (environ 32 500 tonnes ou 80 % de l'ensemble des arsenaux chimiques de la Russie). Dans deux autres installations, la Russie entrepose des agents vésicants (c.-à-d. qui infligent des brûlures, tels que l'agent moutarde, la lewisite et un mélange de lewisite et d'agent moutarde (environ 5 500 tonnes ou 20 % de l'ensemble de l'arsenal chimique). Dans la plupart des cas, ces agents neurotoxiques sont contenus dans des munitions, à savoir des obus, des roquettes et des ogives, y compris des bombes aériennes et des bombes aérosols. Quant aux agents vésicants, ceux-ci sont entreposés dans des conteneurs. Toutefois, la présence de près de 4 millions

## RESPECT DE LA CONVENTION SUR LES ARMES CHIMIQUES (CAC)

La CAC exige de tous les États parties qui possèdent des armes chimiques qu'ils les détruisent de manière sûre et respectueuse de l'environnement. Si un État partie peut choisir lui-même la méthode de destruction utilisée, certaines pratiques (c.-à-d. le déversement dans un cours d'eau, l'enfouissement ou l'incinération à ciel ouvert) sont interdites. La CAC prévoit également des délais précis pour la destruction des stocks d'armes chimiques et demande que la destruction pleine et entière des arsenaux chimiques nationaux

soit terminée d'ici le 29 avril 2007. Toutefois, dans les cas exceptionnels, il est possible de prolonger de cinq ans cette échéance (c.-à-d. le 29 avril 2012). Or, la Fédération de Russie a adressé une requête officielle en ce sens. En octobre 2005, le gouvernement de la Russie a adopté un plan de destruction modifié, qui énonce les mesures qu'entend prendre la Russie pour détruire la totalité de ses stocks d'armes chimiques d'ici 2012.